

**PROCES-VERBAL**  
**de la réunion du Conseil Municipal**  
**du 3 septembre 2025 en la salle de séances de la Mairie à 20h30**

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2025
- 2) Avenants aux marchés publics pour la réhabilitation d'un corps de ferme : restaurant A l'Arbre Vert et création d'une salle des associations
- 3) Vente de parcelles au profit de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn
- 4) Questions diverses

**Date de la convocation : 28 août 2025**

-----

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur MOSER Marc, Maire.

Membres présents : Mesdames et Messieurs ARNOLD Myriam, CASPAR Marie-Angèle, DIETSCH Astrid, HUCKEL Jean-Paul, KOELL Francine, OTTMANN Aline, OTTMANN Olivier, SCHNEIDER Jérôme, SCHUH Fabien, VOLTZENLOGEL Aurélie, VOLTZENLOGEL Eddy

Membres absents excusés : Monsieur et Madame CASPAR Thomas, REIF Marie

-----

Le Maire accueille l'assemblée et demande l'ajout de deux points à l'ordre du jour à savoir :

- point 4. Demande de subvention
- point 5. Chasse : demande d'agrément

Ces ajouts étant approuvés à l'unanimité, il procède à l'examen de l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : Madame ARNOLD Myriam

**POINT 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 JUIN 2025**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve** le procès-verbal de la séance du 30 juin 2025.

**POINT 2. AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN CORPS DE FERME : RESTAURANT A L'ARBRE VERT ET CREATION D'UNE SALLE DES ASSOCIATIONS**

Le Maire expose que dans le cadre de l'exécution des travaux de réhabilitation du corps de ferme 27 rue Principale, des contraintes administratives, techniques et des modifications sont apparues entraînant des modifications des marchés et de la masse des travaux prévue initialement :

- plus-value liée à l'allongement de la durée des travaux pour l'équipe de maîtrise d'œuvre concernant les honoraires de TRIBLE ARCHITECTURE et son sous-traitant AGORIA et SCENE ACOUSTIQUE,
- plus-value liée à l'isolation des faux-plafonds et rampants du restaurant « A l'Arbre Vert » non prévue initialement pour le lot n°9;
- moins-value liée aux changements intervenus dans l'installation du chauffage dont la mise en place de deux chaudières distinctes à la place d'une chaudière centrale commune pour le lot n°14.

**a) Avenant n°6 au contrat de maîtrise d'œuvre du marché de travaux de réhabilitation d'un corps de ferme : restaurant A l'Arbre Vert et création d'une salle des associations**

Considérant qu'il y a lieu de formaliser les honoraires supplémentaires de l'équipe de maîtrise d'œuvre par un avenant n°6 se caractérisant comme suit :

| Equipe de maîtrise d'oeuvre                   | ELEMENTS DE MISSION | SITUATION BASE AVENANTS 1 A 5 | AVENANT N°6 | NOUVEAUX MONTANTS |
|-----------------------------------------------|---------------------|-------------------------------|-------------|-------------------|
|                                               |                     | Montants en € hors taxes      |             |                   |
| TRIBLE ARCHITECTURE                           | ACT                 | 119,84                        |             | 119,84            |
|                                               | EXE 2               | 7 909,96                      |             | 7 909,96          |
|                                               | DET                 | 17 386,96                     | 6 519,00    | 23 905,96         |
|                                               | AOR                 | 9 152,95                      |             | 9 152,95          |
| AGORIA<br>(sous-traitant TRIBLE ARCHITECTURE) | OPC                 | 11 500,00                     | 6 000,00    | 17 500,00         |
| ECADE (SBE INGENIERIE)                        |                     | 71 377,86                     |             |                   |
| SCENE ACOUSTIQUE                              | EXE+DET+AOR         | 5 984,31                      | 3 200,00    | 9 184,31          |
| IG CONSULT                                    |                     | 13 202,00                     |             |                   |

Sur ce, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** l'avenant n°6 comme décrit dans le tableau ci-dessus,
- **autorise** le Maire à signer l'avenant n°6 et tous les documents y relatifs.

**b) Avenant n°1 pour le lot n°9**

L'entreprise titulaire du marché pour le lot n°9 – Plâtrerie Isolation est l'entreprise GASHI de Bischheim.

Considérant qu'il y a lieu de formaliser la plus-value pour travaux complémentaires par un avenant n°1 se caractérisant comme suit :

| Lot | Entreprise | Montant HT<br>(en €)<br>Marché initial | Avenant 1<br>HT<br>(en €) | Nouveau<br>Montant HT<br>(en €) | Variation/<br>marché<br>initial |
|-----|------------|----------------------------------------|---------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| 9   | EURL GASHI | 117 305,00                             | 3 000,00                  | 120 305,00                      | +2,56%                          |

Sur ce, après en avoir discuté, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** l'avenant n°1 au marché de travaux de réhabilitation d'un corps de ferme – restaurant A l'Arbre Vert et création d'une salle des associations pour le lot n°9 comme détaillé ci-dessus.
- **autorise** le Maire à signer l'avenant et toutes pièces y relatives.

**c) Avenant n°1 au marché de travaux de réhabilitation d'un corps de ferme : restaurant A l'Arbre Vert et création d'une salle des associations pour le lot n°14**

L'entreprise titulaire du marché pour le lot n°14 – Chauffage est l'entreprise SCHMITT de Woerth.

Considérant qu'il y a lieu de formaliser les changements par un avenant n°1 se caractérisant comme suit :

| Lot | Entreprise            | Montant HT<br>(en €)<br>Marché initial | Avenant 1<br>HT<br>(en €) | Nouveau<br>Montant HT<br>(en €) | Variation/<br>marché<br>initial |
|-----|-----------------------|----------------------------------------|---------------------------|---------------------------------|---------------------------------|
| 14  | Entreprise<br>SCHMITT | 144 349,00                             | -80,15                    | 144 268,85                      | -0,06%                          |

Sur ce, après en avoir discuté, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** l'avenant n°1 au marché de travaux de réhabilitation d'un corps de ferme – restaurant A l'Arbre Vert et création d'une salle des associations pour le lot n°14 comme détaillé ci-dessus.
- **autorise** le Maire à signer l'avenant et toutes pièces y relatives.

**d) Déclaration de sous-traitance concernant l'exécution du marché pour le lot n°14 – Chauffage**

Le Maire expose que l'entreprise SCHMITT, titulaire du marché pour le lot n°14 a déposé une déclaration de sous-traitance pour la partie « isolation du sol » au profit de l'entreprise SAS SCHOENENBERGER.

Sur ce, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **approuve** la déclaration de sous-traitance (DC4) de l'entreprise SCHMITT à l'entreprise SAS SCHOENENBERGER pour le lot n°14 et **autorise** le Maire à signer tous documents y relatifs.

**POINT 3. VENTE DE PARCELLES AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BASSE-ZORN**

Le Maire expose que dans le cadre du projet de déchetterie intercommunale, des mesures compensatoires de terrain sont doivent être prises. Il propose que la commune de Kurtzenhouse cède 5 parcelles d'une surface de 98,86 ares à la Communauté de Communes de la Basse-Zorn au prix de 60€/are auquel s'ajoute le prix de 11 000 € correspondant à la valeur des boisements existants.

Sur ce, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** la vente des parcelles cadastrées en commune de Kurtzenhouse ci-après désignées au prix total hors taxes de 16 931,60 € :
  - o lieudit Murle, section 18 n°21 de 24,08 ares
  - o lieudit Murle, section de 18 n°22 de 35,82 ares
  - o lieudit Gaensweide, section de 18 n°123 de 16,44 ares
  - o lieudit Gaensweide, section de 18 n°124 de 7,77 ares
  - o lieudit Gaensweide, section de 18 n°125 de 14,75 ares
- **autorise** le Maire à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que tous les documents y relatifs.

**POINT 4. DEMANDE DE SUBVENTION**

Après examen de la demande, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide** d'attribuer une subvention d'un montant de 2 500 € à la coopérative scolaire de Kurtzenhouse au titre d'aide aux projets pour l'année scolaire 2025/2026.

**POINT 5. CHASSE : DEMANDE D'AGREMENTS**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le GROUPEMENT FONCIER DU DOMAINE DE LA LANGENAU a cédé son droit de chasse réservataire au Groupe de Kurtzenhouse de l'association « LES AMIS DE LA CHASSE ET DE L'ENVIRONNEMENT » avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2025.

Il communique la liste des membres pour lesquels l'habitation à chasser sur ce lot réservataire est demandé.

Sur ce, après consultation par écrit de la Commission Consultative Communale de la Chasse et examen des dossiers, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **accorde** l'agrément aux associés ci-après désignés :

- BILDSTEIN Jean-Georges demeurant à Kurtzenhouse
- BILDSTEIN Cédric demeurant à Kurtzenhouse
- DIEBOLD Franck demeurant à Oberhoffen-sur-Moder
- GOERST François demeurant à Hoerd
- HEITZ Stéphane demeurant à Kurtzenhouse
- JUND Jacky demeurant à Kurtzenhouse
- JUND Jean-Philippe demeurant à Weitbruch
- ROTH Julien demeurant à Kurtzenhouse
- SONNTAG Marc demeurant à Bischwiller

**POINT 6. QUESTIONS DIVERSES**

Ont été évoqués les points suivants :

- o Situation foncière de l'immeuble 17 rue Principale
- o Confirmation de la dénomination de voirie : route de Weyersheim et route de Gries
- o Dépôt de permis de construire portant sur deux immeubles chemin des Guerriers par la société BOULLE

- 
- Recherche d'un local par la M.A.M. LES PETITS CALINOUS : proposition du logement 9 rue de l'Ecole avec un loyer mensuel à 600 € hors charges (avis favorable du Conseil Municipal par 9 voix pour et 4 abstentions (Myriam ARNOLD, Marie-Angèle CASPAR, Jérôme SCHNEIDER, Aurélie VOLTZENLOGEL).
  - Avancement des travaux 27 rue Principale et choix de certains matériaux (garde-corps escaliers intérieurs...)
  - Nettoyage du cimetière
  - Prochaines élections : municipales les 15 et 22 mars 2026

La séance est levée à 22h25.

Le Maire,  
Marc MOSER

Le secrétaire de séance,  
Myriam ARNOLD

Délibérations certifiées exécutoires par envoi en Sous-Préfecture le 04/09/2025 et publication dématérialisée sur le site internet « kurtzenhouse.fr » le 10/09/2025.